

Règlement du Défi des Gnomes 2024

Présentation

- Le Défi des Gnomes est un trail organisé par le Val Saint Pierre Athlétisme - MJC Mécleuves Frontigny et a lieu le samedi 1er juin avec un départ à 16h (plus tard si canicule)
- Il se fait sur une boucle de 10,4 km à parcourir 5 fois, sur sentiers et chemins (80%), principalement en forêt avec un dénivelé positif de 800 m sur les 5 boucles
- Départ et arrivée au Foyer Socio Educatif du Lanceumont (FSE) à Mécleuves, parking à proximité
- Course chronométrée ouverte à toute personne de 20 ans et plus, licenciée ou non licenciée
- Le principe du Défi est que le participant finisse chaque boucle en moins d'une heure
 - un nouveau départ est donné toutes les heures, le temps d'attente est neutralisé
 - ex.: départ à 16h => arrivée à 16h50' => attente de 10' => nouveau départ à 17h et ainsi de suite
 - un coureur mettant plus d'une heure ne peut pas prendre le départ du tour suivant
 - une marche de 8 km non chronométrée est organisée avec un départ libre à partir de 15h. Pas de droits d'inscription

Ravitaillements

- Un ravitaillement en solide et liquide sur le parcours de chaque boucle + à l'arrivée

Inscriptions et remise des dossards

- Nombre de coureurs du Défi des Gnomes et du Relais des Gnomes limité par l'arrêté préfectoral à 490 coureurs ou lorsqu'une nouvelle limite liée à des conditions particulières est atteinte
- Inscriptions uniquement sur le site [Le Sportif.com](https://www.lesportif.com)
 - jusqu'au vendredi 31 mai 19h (changement de tarif le 16/4)
 - enregistrement obligatoire avec un certificat médical (course à pied en compétition de moins de 1 an au 1er juin 2024), un justificatif parcours prévention santé ou une licence appropriés
- Remise des dossards au FSE proche du départ le samedi 1er juin à partir de 14h00
- Parking et douches sur place
- Pas de remboursement en cas d'impossibilité de participer à la course ou d'annulation de la course (dans ce dernier cas report des inscriptions sur l'année suivante)

Consignes de sécurité

- Les suiveurs à VTT et engins motorisés ne sont pas autorisés
- Application par les coureurs des règles du Code de la Route

Sécurité et service médical

- Le service médical sera conforme à l'arrêté préfectoral et aux prescriptions de la FFA (manuel de l'organisateur)
- Les participants feront l'épreuve sous leur entière responsabilité
- Il appartient aux non-licenciés de s'assurer personnellement (responsabilité civile)
- La MJC Frontigny Mécleuves a souscrit à une assurance (responsabilité civile) auprès de la MAIF
- Un participant n'ayant plus de dossard ou ayant abandonné n'est plus sous la responsabilité de l'organisation

Classement et récompenses

- Le classement sera établi de la façon suivante :
 - le classement se fait d'abord sur le nombre de tours effectués puis sur l'addition des temps de course
- Coupe et lot aux 3 premiers hommes et femmes en individuel (classement scratch)
- Un coureur en équipe sur le Relais des Gnomes ne peut être récompensé en individuel sur la Légende des Blancs Bâtons ni sur le Défi des Gnomes (et vice et versa)
- Lot souvenir pour chaque participant
- Le comité organisateur se réserve tout droit exclusif d'utilisation des images de la manifestation (articles dans la presse, sites internet publics)